

# Modalités d'inscription

## 2023-2024

Documents à nous rendre



- Bulletin d'inscription complété
- Règlement des cours (voir tableau) et des frais d'inscriptions de 18€ (offerts à tout nouvel adhérent) en :
  - Un ou plusieurs chèques (Échelonnement sur 2 à 10 mois possible), mettre le nom de l'adhérent derrière, chèque encaissé au début du mois, à l'ordre d'Académie de danse Séverac
  - Espèces
  - Chèques vacances ou sport
  - Prélèvement automatique (demander à Céline le formulaire pour l'autorisation de prélèvements) – Attention en cas de rejet pour solde insuffisant ou d'interruption sans avertissement préalable, 15€ de frais vous seront facturés.
  - Pass-Culture (15 à 18 ans)
- Modalités médicales :
  - Majeur : Certificat médical (de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an) pour une nouvelle inscription ou attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour un renouvellement.
  - Mineur : Attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour une inscription ou un renouvellement.
  - **Majeur-mineur : Si réponse(s) positive(s)** au questionnaire de santé, obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an.
- Copie de l'Attestation d'assurance « individuelle accident » ou « extra-scolaire »
- Bien enregistrer notre courriel [contact@academieseverac.fr](mailto:contact@academieseverac.fr) dans vos carnets d'adresses pour que nos messages ne finissent pas dans vos spams.

**Dossier complet à rendre à Céline**

**Ou à envoyer : Académie SEVERAC 4 bis rue saint Nicolas 03100 MONTLUCON**

**Ou à envoyer : [contact@academieseverac.fr](mailto:contact@academieseverac.fr)**

# Bulletin d'inscription 2023-2024

Écrire en majuscule SVP

	NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	E-MAIL (obligatoire)
Élève				
Responsable				
Responsable				

Élève né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

**Je soussigné(e) (nom, prénom des responsables ou du danseur majeur) :**

...../

Atteste :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et en accepter toutes les conditions sans restriction.
- Inscrire mon enfant ou m'inscrire pour ..... heures ..... par semaine pour l'année scolaire 2023-2024 et régler les cours en ..... fois (Voir tableau).
- Participer aux cours (jours et heures ou nom du cours) :

.....  
.....  
.....

• Cochez une case :

- Sur l'honneur avoir coché « Non » à toutes les questions figurant sur le questionnaire de santé lors de la demande d'inscription (mineur) ou de renouvellement d'inscription (mineur-majeur) pour la saison 2023/2024.
- Fournir un certificat médical pour l'inscription d'un adhérent majeur ou si un ou plusieurs « Oui » ont été cochés sur le questionnaire de santé.

Mon enfant participera\* ou ne participera pas\* au gala (\*Rayer la mention inutile). En cas de changement, prévenir Céline rapidement.

Je demande une facture.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable



Comment nous avez-vous connu (Cochez une case) ?

Internet  Bouche à oreille

# Questionnaire de santé pour mineur

Pratiquer la danse : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.



Tu es ?  Une fille  Un garçon Quel âge as-tu ?

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et te délivre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

**Questionnaire à conserver par l'adhérent.**

# Questionnaire de santé pour majeur



Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion.

## RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.

### • Notifications :

**Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions :** Pas de certificat médical à fournir. Cependant, il faudra remplir l'attestation sur l'honneur mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse sur le bulletin d'inscription.

**Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions :** Certificat médical à fournir. Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas l'académie de danse Séverac ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

Questionnaire à conserver par l'adhérent.

# RENTRÉE 2023-2024

A conserver

Les cours débutent le 06 septembre 2023 et se terminent le 26 juin 2024.

Les inscriptions se feront de 17 heures à 19 heures à partir du lundi 28 août 2023 (sauf samedi et dimanche) et le mercredi 30 août de 15h00 à 18h00.

**Les inscriptions sont possibles toute l'année.**

Les inscriptions et les cours de DOYET reprendront le mardi 12 septembre 2023 de 17h15 à 18h15 à la salle des fêtes.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		13H30-15H00 <b>SUPERIEUR</b> 14 ans et + Classique / pointes (1h30)			09H30-10H30 <b>ETUDE</b> Classique 11-13ans (1h00)
	15H30-16H30 <b>ETUDE PRIMAIRE</b> 06-09 ans Classique (1h00)	15H05-16H35 <b>PREPARATOIRE</b> 08-09 ans Classique / jazz (1h30)	15H45-17H15 <b>ETUDE</b> 13-14 ans Classique / pointes (1h30)		10H45-12H45 <b>SUPERIEUR</b> 14 ans et +, Barre à terre / jazz (2h00)
		16H45-17H45 <b>INITIATION</b> 06-07 ans (1h00)			14H00-15H30 <b>HIP-HOP</b> AVANCE
17H15-18H05 <b>EVEIL</b> 04-05 ans (0h50)	17H15-18H15 <b>DOYET</b> classique / moderne (1h00)	17H45-19H15 <b>MOYEN</b> 12-14 ans Classique / pointes (1h30)	17H15-18H45 <b>ELEMENTAIRE</b> 10-11 ans classique / jazz (1h30)	17H00-18H15 <b>ETUDE</b> 11 et + Classique / pointes (1h15)	<b>PREPARATION</b> <b>CONCOURS</b>
18H15-19H15 <b>CONTEMPORAIN</b> 07-10 ans (1h00)		19H20-20H20 <b>JAZZ ADOS</b> 12-14 ans (1h00)	18H45-19H45 <b>JAZZ ENFANT</b> 07-10 ans (1h00)	18H20-19H20 <b>CONTEMPORAIN 1</b> 11-14 ans (1h00)	
19H30 – 20H45 <b>ADULTES</b> Barre à terre et renforcement musculaire	<b>PREPARATION</b> <b>CONCOURS</b>	<b>HIP-HOP</b> 16H00-17h00 DEBUTANT 17H00-18H00 INTERMEDIAIRE 18H00-19H15 AVANCE		19H25-20H25 <b>SUPERIEUR</b> Classique (1h00)	
				20H30-21H30 <b>CONTEMPORAIN 2</b> 15 ans et + (1h00)	

## VACANCES :

L'école sera fermée pour les vacances de Toussaint, pour les vacances de Noël du 23 décembre au 07 janvier inclus, du 26 février au 04 mars 2024 inclus et du 13 au 21 avril 2024. L'école sera fermée pour Pâques et le pont de l'ascension.

## ETUDE :

Dans le cadre d'horaires aménagés, le cours Étude qui consiste en une « pratique amateur avancée » est ouvert à tous à partir de la 6<sup>ème</sup>, sous condition de participer au moins à un cours de danse classique en plus du « cours étude ». L'intérêt du cours est d'obtenir un meilleur placement, de se perfectionner, ce qui ne peut être réalisé que si l'enfant vient, en plus, des autres cours.

## GALA :

Le gala de fin d'année aura lieu le 16 juin 2024 en salle OMEGA à ATHANOR à MONTLUCON (Répétitions samedi 15 juin 2024). Spectacle à entrée payante.

Comme les années précédentes les costumes seront prêtés lors des spectacles.

## TARIFS 2023-2024 :

Réduction famille : Réduction de 5% pour les deux élèves et 10% pour les trois élèves.

Tarif garçon : - 20%

Frais d'inscriptions offerts pour tout nouvel élève.

Nombre d'heures par semaine	Tarif abonnement annuel				Frais d'inscription
	Paiement en 10 fois	Paiement en 4 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 1 fois	
Cours éveil	27,00 €	67,50 €	135,00 €	270,00 €	18,00 €
01H00	30,00 €	75,00 €	150,00 €	300,00 €	18,00 €
01H15	33,00 €	82,50 €	165,00 €	330,00 €	18,00 €
01H30	35,00 €	87,50 €	175,00 €	350,00 €	18,00 €
01H45	41,50 €	103,75 €	207,50 €	415,00 €	18,00 €
02H00	47,00 €	117,50 €	235,00 €	470,00 €	18,00 €
02H15	53,50 €	133,75 €	267,50 €	535,00 €	18,00 €
02H30	61,00 €	152,50 €	305,00 €	610,00 €	18,00 €
02H45	66,00 €	165,00 €	330,00 €	660,00 €	18,00 €
03H00	71,00 €	177,50 €	355,00 €	710,00 €	18,00 €
03H15	76,00 €	190,00 €	380,00 €	760,00 €	18,00 €
03H30	81,00 €	202,50 €	405,00 €	810,00 €	18,00 €
03H45	83,50 €	208,75 €	417,50 €	835,00 €	18,00 €
04H00	86,00 €	215,00 €	430,00 €	860,00 €	18,00 €
04H15	87,50 €	218,75 €	437,50 €	875,00 €	18,00 €
04H30	89,00 €	222,50 €	445,00 €	890,00 €	18,00 €
04H45	92,00 €	230,00 €	460,00 €	920,00 €	18,00 €
05H00	95,00 €	237,50 €	475,00 €	950,00 €	18,00 €
05H15	96,50 €	241,25 €	482,50 €	965,00 €	18,00 €
05H30	98,00 €	245,00 €	490,00 €	980,00 €	18,00 €
05H45	99,50 €	248,75 €	497,50 €	995,00 €	18,00 €
06H00	101,00 €	252,50 €	505,00 €	1 010,00 €	18,00 €
06H15	103,50 €	258,75 €	517,50 €	1 035,00 €	18,00 €
06H30	106,00 €	265,00 €	530,00 €	1 060,00 €	18,00 €
06H45	107,00 €	267,50 €	535,00 €	1 070,00 €	18,00 €
07H00	108,00 €	270,00 €	540,00 €	1 080,00 €	18,00 €
07H15	109,50 €	273,75 €	547,50 €	1 095,00 €	18,00 €
07H30	111,00 €	277,50 €	555,00 €	1 110,00 €	18,00 €
07H45	113,50 €	283,75 €	567,50 €	1 135,00 €	18,00 €
08H00	116,00 €	290,00 €	580,00 €	1 160,00 €	18,00 €
08H15	118,00 €	295,00 €	590,00 €	1 180,00 €	18,00 €
08H30	120,00 €	300,00 €	600,00 €	1 200,00 €	18,00 €
08H45	122,00 €	305,00 €	610,00 €	1 220,00 €	18,00 €
09H00	124,00 €	310,00 €	620,00 €	1 240,00 €	18,00 €
09H15	126,00 €	315,00 €	630,00 €	1 260,00 €	18,00 €
Préparation concours	Forfait de 70 € par chorégraphie individuelle, 25 € pour un duo et 15 € par personne pour un groupe				

Le tarif des cours est calculé sous forme de forfaits annuels avec une possibilité de paiement fractionné en 1, 2, 4 ou 10 fois. Ils ne correspondent en aucun cas à des forfaits mensuels et ne permettent aucun remboursement en cas d'absence aux cours.

### HIP – HOP :

Reprise des cours le mercredi 06 septembre 2023.

Les cours de HIP-HOP sont indépendants de l'école de danse. Une fiche d'inscription sera remise par l'intervenant Grâce Loubaki, lors du premier cours. Les cours auront lieu le mercredi et le samedi à l'école de danse. Le tarif sera communiqué ultérieurement.

**Article 1 : Modalités médicales :**

- Majeur : Certificat médical (de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an) pour une nouvelle inscription ou attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour un renouvellement.
- Mineur : Attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour une inscription ou un renouvellement.
- Majeur-mineur : Si réponse(s) positive(s) au questionnaire de santé, obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an.

**Article 2 : Présentation, comportement & discipline**

En toutes circonstances et dans l'enceinte de l'Académie de Danse, tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles. Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'Académie de Danse. Le chewing-gum, les sucettes et les bijoux saillants sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations. Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits. Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard du professeur ou de toute autre personne présente dans les locaux de l'Académie de Danse ne sont pas tolérés.

**Article 3 : Tenue vestimentaire**

En danse classique, une tenue obligatoire est imposée et déterminée par le professeur en début d'année.

Le port de collant et de chaussons adéquats est obligatoire. Les jeunes filles doivent avoir les cheveux attachés en chignon.

En danse Modern'jazz et contemporaine, les cheveux doivent être attachés et la tenue est déterminée par le professeur.

Les effets oubliés à l'école sont conservés pendant un mois. Passé ce délai, les vêtements ou autres objets non récupérés sont remis à des œuvres d'utilité publique. L'Académie de Danse n'est pas responsable des effets laissés à l'école.

**Article 4 : Assiduité**

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont priés d'en informer les professeurs, si possible, au plus tard la veille des cours afin de ne pas perturber leur bon déroulement

Si un adhérent désire quitter l'Académie de Danse en cours d'année, il doit en informer le (ou les) professeur(s) concerné(s). Sans cette information l'adhérent reste un membre actif et doit s'acquitter des cotisations qui peuvent lui être demandées.

**Article 5 : Accès à l'école & à la salle de danse**

L'accès est strictement interdit aux personnes non habilitées et/ou étrangères à l'école de danse. Les parents des élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de cours. Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse. Les élèves ne peuvent pas quitter les cours ou les locaux de l'école sans l'autorisation du professeur.

#### Article 6 : Montant des cours

Le montant des cours est fixé au début de chaque année. Les frais d'adhésion et les cotisations sont à régler totalement lors de l'inscription. Il s'agit d'un forfait annuel et non mensuel.

Ce (ou ces) règlement(s) pourra(ont) être effectué(s) soit : en espèces, en chèque (possibilité d'échelonner) ou en chèques ANCV ou coupons sport, par prélèvement automatique (en cas de rejet pour solde insuffisant ou d'interruption sans avertissement préalable, 15€ de frais vous seront facturés). Toute année commencée est due dans son intégralité. Les jours fériés ne sont ni remboursés ni rattrapés.

Les adhérents ne peuvent pas de leur propre initiative réduire le montant de leur cotisation.

#### Article 7 : Responsabilité - assurance

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Académie de Danse reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux Bâtimens, Mobiliers, Matériels, fournis ou acquis. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables du forfait ou leurs représentants.

L'Académie de Danse décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux adhérents de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

**Nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident (ou extra-scolaire) couvrant les blessures résultantes du seul fait du pratiquant.**

#### Article 8 : Gala de fin d'année

Un gala de fin d'année est organisé par l'Académie de Danse avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité d'observer les progrès de leurs enfants.

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève impérativement au début du deuxième trimestre de la Saison.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

#### Article 9 : Droit à l'image

Tout adhérent de l'Académie de Danse abandonne ses droits à l'image dans le cadre des prises photographiques et vidéo concernant toutes les activités pédagogiques de l'Académie de Danse. La diffusion de ces images sur le site internet de l'Académie de Danse reste à l'appréciation des familles.

#### Article 10 : Respect du présent règlement

Pour le bon fonctionnement de l'Académie de Danse, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. C'est l'affaire de tous. Lors de l'inscription à l'Académie de Danse, les adhérents et parents d'élèves auront pris connaissance de ce règlement et en accepteront les termes sans exception.